



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 30 JUILLET 2012

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce trentième  
jour du mois de juillet 2012, à 20 h.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absente : Madame la conseillère Diane Larouche

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2012
4. Consultation projet de règlement 1202-2012
5. Demande de dérogation mineure : 277, rue Anne-Hébert
6. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2011
7. Période de questions portant exclusivement sur les états financiers
8. Lecture d'un certificat d'enregistrement : Règlement 1199-2012
9. Lecture d'un certificat d'enregistrement : Règlement 1201-2012
10. Demande d'autorisation du Club des cavaliers de Sainte-Catherine
11. Avis de motion : règlement pour acquisition de terrains
12. Mandat à la firme Lavery de Billy : nouvelle école
13. Signature d'une entente avec la CBJC
14. Emprunt temporaire règlement 1195-2012
15. Emprunt temporaire règlement 1198-2012
16. Approbation du budget modifié de l'OMH
17. Nomination d'une directrice adjointe à l'urbanisme par intérim
18. Embauche d'un inspecteur adjoint occasionnel
19. Embauche adjointe administrative occasionnelle
20. Nomination d'un lieutenant par intérim au Service incendie
21. Amendement au contrat de travail des cols blancs
22. Temps accumulé lors de festivals
23. Mandat : Arpentage et évaluation
24. Demande de permis de lotissement : Wake-Up Design inc.
25. Achat d'une rétrocaveuse



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

26. Achat d'un caisson et d'un limiteur de portée
27. Paiement quote-part Vélo-piste
28. Demande d'accréditation Comité des locataires du Geai-Bleu
29. Demande d'aide financière de Lorrie Dion pour sa participation aux Jeux du Québec
30. Mandat à la Commission sur la vie communautaire concernant l'aménagement des parcs
31. Autorisation de dépenses : travaux publics
32. Contribution centre de formation incendie de Portneuf
33. Dépôt de la liste des engagements financiers au 25 juillet 2012
34. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
35. Suivi par les élus
36. Autres sujets
37. Période de questions
38. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de juillet est reprise.*

397-2012

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 13, 20, 22, 23 et 30.
- Ajout au point 36 :
  - a) Autorisation d'utilisation du parc du Grand-Héron.

**ADOPTÉE**

398-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2012**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 9 juillet 2012 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 1202-2012**

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1202-2012 aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91 et le « règlement relatif aux permis et certificats » numéro 626-91, de façon à permettre à certaines conditions l'abattage d'arbres dans les zones 81-C, 82-I, 83-I et 84-C pour des fins de déblai ou remblai des terrains.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

**CONSULTATION**

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure présentée par madame Nathalie Lepage aux fins d'autoriser, au 277, rue Anne-Hébert, l'aménagement d'une aire stationnement hors rue avec un empiètement de 4,8 mètres en façade d'un bâtiment résidentiel alors que l'article 11.1.4 du règlement de zonage numéro 623-91 autorise un empiètement maximal de 3 mètres seulement. De plus, l'aire de stationnement serait située à 0,8 mètre de la rue alors que l'article 11.1.3 exige une distance minimale de 1,50 mètre.

399-2012

**DÉROGATION MINEURE  
277, RUE ANNE-HÉBERT**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure présentée par madame Nathalie Lepage afin d'autoriser l'aménagement d'une aire stationnement hors rue avec un empiètement de 4,8 mètres en façade d'un bâtiment résidentiel alors que l'article 11.1.4 du règlement de zonage numéro 623-91 autorise un empiètement maximal de 3 mètres seulement. De plus, l'aire de stationnement serait située à 0,8 mètre de la rue alors que l'article 11.1.3 exige une distance minimale de 1,50 mètre;

**ATTENDU** que le terrain est situé dans la courbe de la rue Anne-Hébert et par conséquent, est de forme irrégulière, étant étroit à l'avant et s'élargissant vers l'arrière;

**ATTENDU** qu'aucune autre solution ne peut être proposée;

**ATTENDU** que le voisin directement concerné a affirmé qu'il n'avait aucune objection à l'acceptation de cette demande;

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 26 juin 2012;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de dérogation mineure présentée par madame Nathalie Lepage aux fins d'autoriser au 277, rue Anne-Hébert, que l'aire de stationnement empiète de 4,8 mètres en façade du bâtiment au lieu de 3,0 mètres et soit localisée à 0,8 mètre de l'emprise de rue au lieu de 1,5 mètre.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011**

Comme le prévoit l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Lecture est faite du rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier démontre que les revenus de fonctionnement non consolidés ont atteint 9 145 283 \$ et les charges de fonctionnement 8 535 899 \$. Après les éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 se chiffre à 610 455 \$. L'excédent consolidé prenant en compte les résultats de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf se chiffre à 671 805 \$.

La présentation des états financiers est suivie d'une période de questions qui débute à 20 h 43. La séance est reprise à 20 h 52.

**LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT :  
RÈGLEMENT 1199-2012**

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue du registres aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1199-2012 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT :  
RÈGLEMENT 1201-2012**

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue du registres aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1201-2012 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

400-2012

**DEMANDE D'AUTORISATION  
CLUB DES CAVALIERS DE SAINTE-CATHERINE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSE** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le Club des cavaliers de Sainte-Catherine à utiliser le parc de l'Hirondelle pour la journée du 15 septembre 2012, remis au 22 septembre en cas de pluie, pour l'activité « Fête de quartier ».

Le Club des cavaliers devra se prémunir de tous les permis nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

401-2012

**AJOURNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Jacques Marcotte  
**ET RÉSOLU** d'ajourner cette séance pour une quinzaine de minutes.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT POUR ACQUISITION DE TERRAINS**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un ou de plusieurs immeubles pour être aliénés à titre gratuit à la Commission scolaire de la Capitale pour la construction d'une nouvelle école primaire de 18 classes à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Ce règlement sera adopté suivant les dispositions du paragraphe 1.1 de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes* et pour rencontrer les exigences énoncées par la ministre de l'Éducation relatives à l'attribution d'une aide financière de 8 480 415 \$ consentie à la Commission scolaire de la Capitale.

Le règlement autorisera un emprunt à long terme aux fins d'acquitter les dépenses qui y seront prévues.

402-2012

**MANDAT À LA FIRME LAVERY, DE BILLY  
ACQUISITION D'IMMEUBLES**

**ATTENDU** que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michèle Courchesne, a annoncé l'attribution d'une aide gouvernementale de 8 480 415 \$ à la Commission scolaire de la Capitale pour la construction d'une école primaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que cette école pourra accueillir quatre groupes d'éducation préscolaire et quatorze groupes d'enseignement primaire;

**ATTENDU** que l'attribution de cette aide gouvernementale est conditionnelle à ce que la Commission scolaire transmette au ministère, avant la fin octobre 2012, une confirmation écrite à l'effet qu'elle est propriétaire d'un terrain approprié pour la construction de l'école ou une résolution ou un engagement ferme de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'effet qu'elle cédera gracieusement à la Commission scolaire, la propriété d'un terrain libre de toute contrainte, en temps opportun pour la construction de l'école;

**ATTENDU** que le délai de la fin octobre 2012 est péremptoire et qu'à défaut par la Ville ou la Commission scolaire de pouvoir donner une confirmation écrite de propriété d'un terrain, l'aide gouvernementale sera retirée et attribuée à un autre projet;

**ATTENDU** qu'en vertu du paragraphe 1.1 de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut acquérir sur son territoire des immeubles qui peuvent être aliénés à titre gratuit au profit d'une commission scolaire;

**ATTENDU** que la Commission scolaire de la Capitale ne dispose pas actuellement d'un terrain approprié à la construction d'une école;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ne dispose pas actuellement d'un terrain approprié à la construction d'une école;

**ATTENDU** qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qu'une nouvelle école primaire soit construite sur son territoire;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le pouvoir d'acquérir un immeuble par expropriation;

**ATTENDU** que les terrains qui ont été identifiés par la Ville pour la construction de la nouvelle école sont situés en plein cœur du périmètre urbain du plan métropolitain;

**ATTENDU** que selon les exigences de la Commission scolaire, la nouvelle école doit être implantée dans un secteur où il est facile pour les étudiants de se rendre à pied à l'école sans qu'un transport scolaire ne soit requis;

**ATTENDU** que les services d'aqueduc et d'égout sont à proximité des terrains identifiés par la Ville;

**ATTENDU** que les terrains identifiés sont propices à la réalisation du projet, notamment parce qu'ils ne comportent pas de milieux humides contrairement à d'autres terrains potentiels qui ont dû être écartés pour ce motif;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** de mandater la firme Lavery, de Billy aux fins d'utiliser les moyens légaux qui s'imposent pour que la Ville puisse acquérir par expropriation ou autrement, les immeubles suivants, pour les fins prévues au paragraphe 1.1 de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes* et particulièrement pour permettre à la Commission scolaire de la Capitale de recevoir l'aide gouvernementale pour la construction d'une nouvelle école primaire :

- Une partie du lot 4 366 520 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, appartenant à M. Michel Masson;
- Une partie du lot 4 366 521 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, appartenant à Mme Suzanne Galarneau et à M. Bernard Soucy.

**ADOPTÉE**

403-2012

**EMPRUNT TEMPORAIRE  
REGLEMENT NUMERO 1195-2012**

**ATTENDU** la recommandation de M. Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, en date du 23 juillet 2012;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1195-2012 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 360 000 \$;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement numéro 1195-2012;

**ATTENDU** que le financement à long terme de cet emprunt sera effectué ultérieurement;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

**ATTENDU** que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter un emprunt avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 360 000 \$ pour le règlement numéro 1195-2012, et ce en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par ledit règlement.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou le trésorier adjoint par intérim à signer le billet.

**ADOPTÉE**

404-2012

**EMPRUNT TEMPORAIRE  
REGLEMENT NUMERO 1198-2012**

**ATTENDU** la recommandation de M. Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, en date du 23 juillet 2012;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1198-2012 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 15 000 \$;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement numéro 1198-2012;

**ATTENDU** que le financement à long terme de cet emprunt sera effectué ultérieurement;

**ATTENDU** que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que le conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter un emprunt avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 15 000 \$ pour le règlement numéro 1198-2012, et ce en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par ledit règlement.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou le trésorier adjoint par intérim à signer le billet.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

405-2012

**BUDGET RÉVISÉ  
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

**ATTENDU** que par la résolution 126-2012, le conseil a approuvé les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2012 qui comportent des revenus de 87 544 \$ et des dépenses de 114 258 \$, laissant un déficit d'opération de 26 714 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec;

**ATTENDU** que l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a déposé un budget révisé pour l'année 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** que le conseil approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année financière 2012 qui comportent des revenus de 87 544 \$ et des dépenses de 115 398 \$, laissant un déficit d'opération de 27 854 \$ défrayé à 10 % par la Ville et à 90 % par la Société d'habitation du Québec.

**ADOPTÉE**

406-2012

**NOMINATION  
D'UNE DIRECTRICE ADJOINTE À L'URBANISME PAR INTÉRIM**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 24 juillet 2012;

**ATTENDU** l'absence de monsieur Pascal Bérubé pour des raisons médicales;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** de nommer madame Andréanne Meilleur Gaudreau au poste de directrice adjointe à l'urbanisme, au développement durable et inspectrice en bâtiment par intérim jusqu'au retour au travail de monsieur Pascal Bérubé.

Madame Gaudreau sera rémunérée au taux indiqué à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur et sa semaine de travail normale est établie à 40 heures.

**ADOPTÉE**

407-2012

**EMBAUCHE  
D'UN INSPECTEUR ADJOINT OCCASIONNEL**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des services techniques ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot

**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur des Services techniques à procéder à l'embauche d'un inspecteur adjoint occasionnel.

La durée de la période d'embauche est indéterminée. Elle sera établie en fonction des budgets disponibles mais elle sera au minimum de 16 semaines. Le salaire sera déterminé en fonction de la grille salariale du poste d'inspecteur adjoint régulier.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

408-2012      **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE  
OCCASIONNELLE**

**ATTENDU** le rapport de la greffière adjointe, en date du 23 juillet 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de madame Annie Beaupré, à titre  
d'adjointe administrative occasionnelle, à l'échelon 8 de la grille salariale en  
vigueur, pour la période du 6 août 2012 au 12 octobre 2012 inclusivement.

**ADOPTÉE**

409-2012      **AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL  
DES COLS BLANCS**

**ATTENDU** les nombreuses absences pour maladie ou congés qui sont  
exceptionnellement de longue durée au service de l'administration;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser un amendement au contrat de travail des cols blancs  
comme précisé dans un rapport du directeur général et secrétaire-trésorier daté  
du 26 juillet 2012.

**ADOPTÉE**

410-2012      **DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT  
WAKE-UP DESIGN INC.  
LOT 4 011 886 - ZONE 66-C**

**ATTENDU** la demande de monsieur Luc Transon de Wake-up design inc., afin  
de permettre la subdivision du lot 4 011 886, situé à l'intersection de la rue de la  
Seigneurie et de la route de Fossambault, en deux lots distincts;

**ATTENDU** que cet immeuble est situé dans la zone 66-C et que cette zone est  
soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale  
(PIIA);

**ATTENDU** le rapport de l'inspectrice adjointe en bâtiment en date du 24 juillet  
2012;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'émission du permis de lotissement demandé par  
monsieur Luc Transon de Wake-up design inc., pour la subdivision du lot 4 011  
886 en deux lots distincts.

**ADOPTÉE**

411-2012      **ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin  
Careau, en date du 23 juillet 2012;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Pierre Roy, surintendant aux Travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à Équipements Sigma inc. pour la fourniture d'une rétrocaveuse conformément au devis numéro 1186-2012-3 et à la soumission déposée le 4 juillet 2012.

Le prix d'achat est établi à 99 100 \$, taxes en sus.

La dépense est imputée au règlement numéro 1186-2012.

**ADOPTÉE**

412-2012

**ACHAT D'UN LIMITEUR DE PORTÉE  
ET D'UN CAISSON D'ÉTANÇONNEMENT**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 26 juillet 2012;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Pierre Roy, surintendant aux Travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU :**

1. D'accorder un contrat à Limitronik inc., pour la fourniture et l'installation d'un limiteur de portée sur la pelle mécanique Komatsu. Le coût de cette acquisition est de 4 200 \$, taxes en sus.
2. D'accorder un contrat à Équipement NCN Itée pour la fourniture d'un caisson d'étançonnement. Le coût de cet équipement est de 12 060 \$, taxes en sus.

Ces dépenses sont imputées au poste budgétaire numéro 03-310-00-725 après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

413-2012

**PAIEMENT  
PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF**

**IL EST PROPOSE** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement de la contribution financière annuelle de la Ville à la Société de la piste Jacques-Cartier Portneuf.

La dépense, au montant de 6 699 \$, est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-90-950.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

414-2012

**ACCRÉDITATION  
COMITÉ DES LOCATAIRES DU GEAI-BLEU**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de reconnaître le Comité des locataires du Geai Bleu en tant qu'organisme partenaire associé.

Ce statut lui confère les avantages prévus selon la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes présentement en vigueur.

**ADOPTÉE**

415-2012

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER  
DE MADAME LORRIE DION**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de verser au Club La Flèche de L'Archer du Comté de Portneuf une subvention de 200 \$ afin de soutenir madame Lorrie Dion qui représentera la Capitale-Nationale au tir à l'arc aux Jeux du Québec à Shawinigan.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-95-991 après un virement de 140 \$ du poste 02-701-96-991.

Les amendements budgétaires sont effectués en conséquence.

**ADOPTÉE**

416-2012

**AUTORISATION DE DÉPENSE :  
TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des services techniques ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie GE Énergie Management pour la fourniture d'un système d'entraînement de pompe, à installer à l'usine de production d'eau potable Gingras. Le coût d'acquisition est de 5 380 \$, taxes en sus, et la dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-412-10-521.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 2000 \$ du poste budgétaire 02-413-00-521 au poste budgétaire numéro 02-412-10-521.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

417-2012 **CONTRIBUTION  
AU CENTRE DE FORMATION INCENDIE DE PORTNEUF**

**ATTENDU** le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont, en date du 18 juillet 2012;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement d'une contribution non récurrente de 1 000 \$ au Service incendie de la Ville de Portneuf, pour la construction du centre de formation incendie de Portneuf.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-220-00-454.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS  
AU 25 JUILLET 2012**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 25 juillet 2012, laquelle comprend 207 commandes au montant de 368 214,37 \$.

418-2012 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER  
DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 25 juillet 2012, laquelle totalise la somme de 104 538,85 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

419-2012 **AUTORISATION D'UTILISATION  
DU PARC DU GRAND-HÉRON**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois,

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Guy Caron à organiser un tournoi sur le terrain de balle du parc du Grand-Héron les 10, 11 et 12 août 2012. La Ville autorise la vente de bière pour cet événement. À cet effet, le requérant devra se procurer un permis de réunion valable pour la vente de boissons alcooliques à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUILLET 2012

---

**SUIVI PAR LES ÉLUS**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf a déposé au conseil un rapport (destiné aux Services techniques), rédigé par la Ville de St-Ubalde, concernant le projet pilote des Molok. Ce sont des contenants souterrains pouvant recueillir les matières résiduelles. Une photo a été présentée au conseil. Monsieur Phaneuf a également informé le conseil que la période de sensibilisation sur la collecte des matières organiques s'amorcera en août par une conférence de presse. La collecte des matières organiques débutera à la fin du printemps 2013.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

420-2012

**CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

---

JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER